

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS
AU CONSEIL DE L'UFR DE PHARMACIE
Scrutin du 8 MARS 2022**

FORMULAIRE DE PROCURATION

N° de procuration :

Je soussigné (e) :

Mme/ M (nom patronymique, prénom) :,
régulièrement inscrit(e) sur les listes électorales

Date de naissance :

Mail professionnel :

Affectation :

Lieu principal d'exercice des fonctions :

Bureau de vote de rattachement :

Collège électoral

Donne procuration à :

Mme/ M (nom patronymique, prénom) :,
régulièrement inscrit(e), rattaché(e) **au même bureau de vote, au même collège** que moi.

Date de naissance :

Affectation :

Pour voter en mes lieu et place aux élections des représentants des personnels aux instances suivantes :

Conseil d'UFR

Conseil des Études et de la Vie Universitaire

Conseil Scientifique

Commission des Personnels Enseignants

Fait à Marseille :

Le

SIGNATURE

La procuration sera considérée comme « établie » lorsque ce formulaire aura été déposé, en main propre ou par mail selon le cas, dument rempli, signé et enregistré auprès des services compétents, au plus tard la veille du scrutin, soit le 7 MARS 2022

Il n'est pas nécessaire d'être en possession du présent formulaire le jour du scrutin.

Le mandataire devra se présenter au bureau de vote avec sa carte professionnelle, ou à défaut une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, permis de conduire, carte de séjour avec photographie).

NB: La procuration doit être écrite lisiblement, non raturée et signée par le mandant.

Chaque électeur n'est titulaire **que d'un numéro de procuration**. En cas de modification de cette dernière (changement de mandataire par exemple), vous devrez vous rapprocher du service auprès duquel vous avez déposé votre procuration.